

COMPTABILITÉ

5231 - DEP - 1 350 h

FRAIS DE FORMATION 2022-2023

(Changement de prix effectif à partir des départs de janvier 2023)

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Métier et formation	10,00 \$
2 - Recherche d'information	33,00 \$
3 - Tableaux et graphiques	40,60 \$
4 - Calcul de pièces	16,00 \$
5 - Mise en page de correspondance	36,60 \$
6 - Rédaction en français	21,00 \$
7 - Traitement de pièces	35,00 \$
8 - Gestion de l'encaisse	39,00 \$
9 - Législation des affaires	26,00 \$
10 - Interactions professionnelles	14,15 \$
11 - Communication en anglais	37,00 \$
12 - Production de paies	39,00 \$
13 - Rédaction en anglais	25,00 \$
14 - Traitement de données	43,50 \$
15 - Tâches courantes - guide	16,00 \$
15 - Tâches courantes - exercices	24,00 \$
16 - Efficience	43,50 \$
17 - Coût d'un bien et d'un service	34,00 \$
18 - Tâches de fin de périodes - Guide et exercices	34,00 \$
19 - Tâches de fin d'année - Guide et exercices	101,00 \$
20 - Déclaration de revenu - Guide maison	10,00 \$
20 - Déclaration de revenu - Exercice	5,00 \$
21 - Système comptable Guide et exercices	72,50 \$
22 - Cheminement professionnel	12,00 \$
23 - Intégration au travail	2,00 \$
Reprographie	25,00 \$
Sous-total	794,85 \$

II. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,55 \$
Sous-total	8,55 \$

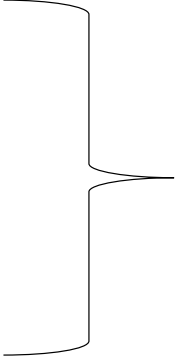
TOTAL: Montant à payer au centre

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

803,40 \$

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

1 clé USB (16 GO minimum)		
1 paire de mini-écouteurs		
1 cartable (2 ou 3 pouces)		
1 paquet de séparateurs		
1 stylo à encre bleue		
1 stylo à encre rouge		45,00 \$
1 crayon à mine		
1 gomme à effacer		
1 surligneur		
1 paquet de feuilles lignées (pour cartable)		
Cadenas		
		8,00 \$
Coût approximatif		53,00 \$

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.